



*Saint-Georges-de-Clarenceville*

---

## *AVIS PUBLIC*

---

### ADOPTION DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

PAR LA PRÉSENTE EST DONNÉ, PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE-GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE QUE :

**Lors de la séance 14 mai dernier le conseil a adopté le Règlement 2019-630 modifiant le Règlement 2018-614 relatif à la tarification des immeubles sur les rues Monique, Sénak et 1ere Rue.**

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1350, Chemin Middle, Saint-Georges-de-Clarenceville sur les heures d'ouverture, soit du mardi au vendredi de 8 :00 à 16 :00 ou sur notre site internet au [www.clarenceville.qc.ca](http://www.clarenceville.qc.ca)

DONNÉ à Saint-Georges-de-Clarenceville, le 6<sup>e</sup> jour de juin 2019

Mme Marie-Eve Brin, directrice-générale et secrétaire-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Eve Brin, directrice générale de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux endroits définis par le conseil le 10<sup>e</sup> jour de juin, deux mille neuf.

Marie-Eve Brin, directrice-générale